



## Problème de limite de propriété

Par **Libellule70**, le **24/07/2021** à **16:07**

Bonjour,

En 2013, nous avons construit notre maison sur la parcelle en nous plaçant à l'extrême limite de la zone constructible. En 2020 une maison vient d'être construite sur la parcelle voisine sachant que sa limite de construction est la même que la notre . Il s'avère que sa construction empiète de 4m sur la zone non constructible.

Est ce légal?

Donc sur la foie de notre ancien PLU comment se fait il qu'il ai pu construire sur cette zone.Nous souhaiterions savoir aussi à qui nous adresser ormis à la mairie.

Dans l'attente d'un réponse nous vous en remercions par avance

Cordialement

Par **CUJAS 26150**, le **26/07/2021** à **12:10**

Bonjour,

voici :

<https://immobilier.avocats-picovschi.com/non-respect-du-permis-de-construire-quelles-sanctions.html>